

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Documents et Ephémérides

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1932, tome 31, p. 278-305

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

# Documents et Ephémérides

Une chronique des événements qui ont précédé les splendeurs du sacre de S. E. Mgr Bernard Burquier se justifie à un double titre. Il est important tout d'abord de noter avec précision les diverses étapes d'un avènement qui a une grande importance dans l'histoire de l'Abbaye de St-Maurice et il est agréable, d'autre part, d'avoir sous les yeux, aussitôt qu'il en est besoin, le récit de faits qui ont réjoui nos âmes.

## LELECTION

Depuis le départ de S. E. Mgr Joseph Mariétan, évêque titulaire d'Agathopolis, survenu le 5 mars 1931, le monastère d'Agaune était gouverné par S. R. Mgr Noots, Procureur général des Prémontrés à Rome, Administrateur apostolique. Sous sa présidence une réunion capitulaire eut lieu le 12 juillet 1932. Il y fut décidé que le Chapitre général serait convoqué pour le 8 août suivant aux fins de procéder à l'élection d'un nouveau prélat.

Peu après, les journaux du Valais et de la Suisse romande annonçaient à leurs lecteurs cette nouvelle impatientement attendue.

La séance du Chapitre général a été précédée, comme de coutume, par la célébration d'une Messe solennelle *ad postulandam gratiam Spiritus Sancti*, dite par M. le Chanoine François Michelet, révérend Prieur. Un peu avant dix heures les Chanoines portant rochet et camail étaient tous rassemblés dans le chœur de l'église abbatiale et cathédrale, dont les portes avaient été préalablement fermées. Après la réunion capitulaire, le communiqué suivant fut mis à la disposition de la presse et du public curieux de connaître immédiatement les résultats du vote survenu : « Le Chapitre de l'Abbaye de St-Maurice s'est réuni lundi

matin pour procéder à l'élection de son nouveau Supérieur. La nomination intervenue ne sera rendue publique qu'après confirmation par le Saint-Siège, du titulaire. Ainsi toutes les nouvelles que l'on pourrait répandre au sujet de l'Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem sont ou prématurées ou dénuées de tout fondement. »

### LA PROCLAMATION

Il ne restait plus qu'à attendre de Rome la confirmation de l'élu. L'heureuse nouvelle parvint à Saint-Maurice le 22 août, au matin. Ce fut une explosion de joie. Aussitôt la grande cloche de la basilique sonne à toute volée, annonçant l'événement ; chanoines et novices, à 9 heures, se rendent au chœur en costume de cérémonie et M. le Chanoine Bernard Burquier, maître des novices, nouveau Supérieur, monte au trône en camail violet. Il est assisté de MM. les Chanoines Wolf et Comman.

M. le Chanoine Wolf, doyen d'âge présent du Chapitre, donne lecture du texte latin de la lettre par laquelle le Saint-Siège élève M. le Chanoine Burquier à la dignité d'Abbé de l'Abbaye *nullius* de St-Maurice et d'Evêque titulaire de Bethléem. Ce document est signé par S. E. le Cardinal Rossi, au nom de la Consistoriale. Pour comprendre cette origine il faut savoir que le 5 février 1932 un décret avait été porté effectuant le transfert de l'Abbaye de St-Maurice, de la juridiction de la Propagande à celle de la Consistoriale. En voici la teneur :

Prot.  $\frac{1211}{24}$

#### S. CONGREGATIO CONSISTORIALIS

*ABBATIAE NULLIUS S. MAURITII AGAUNENSIS*

#### DECRETUM

Cum omnes dioeceses in Helvetia a S. Congregationis Consistorialis iurisdictione dependeant, opportunum visum est ut etiam Abbatia *nullius* S. Mauritii Agaunensis, in

Valesia inferiore, hactenus S. Congregationi de Propaganda Fide subiecta, ratione unitatis ecclesiastici regiminis et disciplinae, iurisdictioni eiusdem S. C. Consistorialis subii- ceretur. Porro SSmus Dominus Noster PIUS Div. Prov. P. P. XI, rei opportunitate mature perpensa et audito Emo ac Revmo Dno Cardinali Praefecto S. Congregationis de Propaganda Fide, praesenti Consistoriali Decreto, perinde valituro ac si Apostolicae sub plumbo Litterae expeditae forent, statuit ac decrevit ut memorata Abbatia *nullius* S. Mauritii Agaunensis a iurisdictione S. C. de Propaganda Fide subtrahatur, et iuri ac potestati S. C. Consistorialis committatur. Contrariis quibusvis non obstantibus.

Datum Romae, ex Aedibus S. Congregationis Consistorialis, die 5 Februarii anni 1932.

fr. RC. Card. Rossi  
a Secretis

V. Santoro  
Ads

Loc. sig.

La lettre de notification à l'élu est conçue de la manière suivante :

Sacra Congregatio  
CONSISTORIALIS

Romae, die 19 Augusti 1932

Prot. N. 528/32

Revme Domine,

Ssmus Dominus Noster Pius Div. Prov. PP. XI, ratam habens electionem de Te canonice factam in Abbatem Monasterii S. Mauritii Agaunensis, Te quoque Abbatem *Nullius* eiusdem nominis, episcopali titulo de Bethleem condecoratum confirmare dignatus est. Idque cum Paternitate Tua communico pro Tua cognitione ac regula.

Huius nominationis, confirmationis ac promotionis notitia publici iuris Romae fiet fer. II seq., die 22 huius mensis.

Et interim omni quo par est obsequio me profiteor

P. V. Revmae

addmum in Domino

fr. RC. Card. Rossi  
a Secr.

Revmo

D°. Bernardo Burquier

Canonico Regulari

Abbatiae S. Mauritii Agaunensis

M. le Chanoine Wolf s'avance ensuite dans le chœur, et, pour les fidèles, résume la lettre précédente en langue française.

Les voix puissantes de l'orgue accueillent joyeusement la grande nouvelle et les religieux chantent avec cœur l'hymne de l'action de grâce, le *Te Deum*.

Puis Mgr Burquier, du haut du trône, prononce une allocution. Avec une parfaite simplicité, profondément ému, il implore le secours des prières de ses confrères afin qu'il puisse bien se pénétrer de la grande vertu d'humilité qui est comme la source de toutes les vertus et qui permet d'accomplir avec amour les plus pénibles devoirs d'une aussi lourde charge. Mgr rappelle son arrivée dans le monastère, il y a vingt-neuf ans, et promet de travailler aux grandes œuvres de la Maison : paroisses, enseignement, vie intérieure. Il a des paroles aimables pour le Valais, devenu sa patrie, et pour la ville de St-Maurice. Il se fera tout à tous et administrera l'Abbaye dans l'esprit de Rome et des Constitutions.

Les Chanoines défilent ensuite devant le trône et reçoivent de leur nouveau Supérieur le baiser de paix.

Dès maintenant, Mgr Burquier jouit des pouvoirs nécessaires à la conduite de l'Abbaye, en vertu d'une délégation de Mgr l'Administrateur apostolique.

Au repas de midi M. le Chanoine Tonoli, sous-prieur, présente des vœux tout empreints de respectueuse déférence et d'affection à Mgr Burquier qui répond en termes charmants d'à-propos et de cordialité.

L'écho de cette nomination atteint aussitôt les régions les plus reculées de la Suisse tandis qu'à Rome en date du 22 août, *l'Osservatore romano* porte à la connaissance de l'univers catholique le nom de l'Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem. La presse du canton spécialement, et celle de toute notre patrie helvétique, consacre à l'élu des articles touchants d'admiration et d'hommage.

### LES BULLES

Pendant la grande retraite de la Communauté, le 5 septembre, Mgr Burquier réunit un premier Chapitre général au cours duquel il donna lecture de la lettre du 19 août, dans l'attente des Bulles pontificales.

Celles-ci arrivèrent à St-Maurice dans la soirée du 10 septembre. Deux jours plus tard eut lieu une réunion du Chapitre claustral avec lecture des Actes du Saint-Siège et prise de possession. Dès lors S. E. Mgr Burquier exerçait les pouvoirs ordinaires, les Chanoines de l'Abbaye le nomment dans les *Preces* du Bréviaire, et tous les prêtres célébrant la Messe dans le Territoire de sa juridiction, insèrent son nom au Canon, à la suite de celui du Souverain Pontife.

Les Actes du Saint-Siège ayant trait à la nomination de Mgr Burquier sont au nombre de quatre, un décret et trois Bulles.

Un premier décret de S. S. Pie XI confirme l'union de l'Evêché de Bethléem et de l'Abbaye de St-Maurice. Il statue en outre que l'élu doit être confirmé par Bulles, et non pas autrement, et pour ses deux Sièges, dans des Actes communs :

528

32

## S. CONGREGATIO CONSISTORIALIS

### S. MAURITII AGAUNENSIS

#### DECRETUM

Apostolicis Litteris *In amplissimo* f. r. Gregorii PP. XVI in forma Brevis, die 3 Julii 1840 datis, de titulo Ecclesiae Bethleemitanæ Abbati pro tempore S. Mauritii Agaunensis in perpetuum adsignato, hæc quæ sequuntur sunt statuta : « Sequuta Abbatis canonica electione, etiam Episcopus de Bethleem in partibus infidelium electus maneat et electionis confirmationem una cum Ecclesie episcopalis provisione ab Apostolica Sede litteris Apostolicis sub annulo Piscatoris semper obtinere debeat et teneatur. » Quod rite fideliterque servatum est. Cum autem Constitutione Apostolica *Sapienti Consilio* f. r. Pii PP. X, III Kal. Julias anno 1908 edita, decretum fuerit : « Omnes nominationes quæ solent in Consistorio promulgari ; non aliter fiant nisi per Litteras signo Romani Pontificis impressas, seu per Bullam » ; SSmus D. N. PIUS Div. Prov. PP. XI declarare et, quatenus opus sit, disponere ac statuere dignatus est ut in posterum tum Abbatis *nullius* S. Mauritii Agaunensis

confirmatio, tum provisio titularis Ecclesiae episcopalis Bethleemitanæ, in persona eiusdem pro tempore Abbatis, per Apostolicas sub plumbo Litteras et non aliter fiat. Super quibus autem eadem Sanctitas Sua præsens edi iussit Consistoriale Decretum. Contrariis quibuslibet minime obstantibus.

Datum Romæ, ex Aedibus S. C. Consistorialis, die 18 Augusti anno 1932.

fr. RC. Card. Rossi  
a Secr.

Benedictus Renzoni, Subst

Loc. sig.

La Bulle de confirmation d'élection au double Siège d'Abbé de St-Maurice et d'Evêque de Bethléem s'exprime ainsi :

PIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI,

dilecto Filio *Bernardo Burquier*, Canonico Regulari Congregationis Helveticae S. Mauritii Agaunensis in Abbatem eiusdem nominis Abbatiae et Episcopum Titularem Bethleemitanum electo, salutem et apostolicam benedictionem. Commissum humilitati Nostrae ab aeterno Pastorum Principe supremi apostolatus officium, quo universo christiano orbi praesidemus, onus Nobis imponit diligentissime curandi ut Ecclesiis omnibus tales constituentur Antistites, qui sibi creditum dominicum gregem salubriter pascere, regere et gubernare et sciant et valeant. Cum itaque Abbatia *nullius* S. Mauritii Agaunensis Congregationis Helveticae Canonorum Regularium eiusdem nominis, Nobis et S. Sedi immediate subiecta, cuius Abbas pro tempore existens perpetuo decoratur titulo episcopali Bethleemitano, et ad quam, dum illa pro tempore vacet, electio personae idoneae, eidem Abbatiae per Romanum Pontificem praeficiendae, ad ipsius Abbatiae Capitulum et Canonicos spectare et pertinere dignoscitur, per renunciationem venerabilis Fratris Joseph Mariétan, suo fuerit destituta Pastore, dilecti Filii Capitulum et Canonici praefati, ad novum Abbatem Ordinarium eligendum

statuta die, ut mos est, canonicè congregati, Te, Presbyterum et Praefatae Congregationis Canonicum Regularem, expresse professum, rite elegerunt. Nos autem, omnes et singulos defectus, si qui forte in ea peragenda quomodo dolibet irrepererint, sanantes, electionem ipsam suprema Nostra auctoritate approbamus et confirmamus, atque de venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio, Te in praedictae Abbatiae *nullius* S. Mauritii Agaunensis Abbatem Ordinarium eadem apostolica auctoritate constituimus, eique praeficimus, nec non eiusdem Abbatiae curam, regimen et administrationem Tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committimus cum omnibus potestatibus et facultatibus, nec non obligationibus, pastorali huic officio inhaerentibus, ita ut in Tuae Abbatiae territorio et in personas ibi degentes eandem tum ordinis tum iurisdictionis exerceas potestatem quam Episcopi in propriis dioecesibus et eorundem legibus et officiis adstringaris. Nobis autem ac Sedi Apostolicae facultatem reservamus novam ineundi Abbatiae istius circumscriptionem quovis modo et tempore, Nostro eiusdemque Sedis arbitrio peragendam. Te insuper ad titularem Ecclesiam Episcopalem Bethleemitanam, sub Archiepiscopo Caesariensi in Palestina, quae, ut supra diximus, perpetuo Abbati S. Mauritii Agaunensis pro tempore existenti est adsignata, quaeque per praefati venerabilis Fratris Joseph Mariétan ad titularem Ecclesiam Episcopalem Agathopolitanam translationem in praesens vacans existit, de ipsorum Cardinalium consilio eademque apostolica auctoritate eligimus, eiusque Tibi titulum conferimus cum omnibus iuribus et privilegiis, oneribus et obligationibus sublimi huic dignitati inhaerentibus. Volumus autem et mandamus ut, ceteris impletis de iure servandis, antequam episcopalem consecrationem recipias, in manibus alicuius, quem malueris, catholici Antistitis, gratiam et communionem Sedis Apostolicae habentis, fidei catholicae professionem emittere et sueta iuramenta praestare, iuxta statutas formulas, harumque exemplaria, Tui dictique Antistitis subscriptione ac sigillo munita, ad Cancellariam Apostolicam infra sex menses transmittere omnino tenearis. Ad hoc Antistiti a Te electo professionem ac iuramenta illa Nostro et Romanae Ecclesiae nomine recipiendi munus ac mandatum per praesentes committimus. Firmam autem Nos spem fiduciamque concipimus fore

ut, dextera Domini Tibi assistente propitia, Abbatia S. Mauritii Agaunensis per tuam pastorem industriam et studium fructuosum regatur utiliter ac maiora in diebus tum in spiritualibus tum in temporalibus incrementa suscipiat. Datum Romae, apud S. Petrum, anno Domini millesimo nongentesimo trigesimo secundo, die decima octava mensis Augusti, Pontificatus Nostri anno undecimo. — G. S. T. —

Fr. Andreas Card. Frühwirth  
Cancellarius S. R. E.

Georgius Stara Tedde  
Cancellariae Aplicae Adiutor a Studiis

Alfonsus Carinci Prot. Ap.  
Vincentius Bianchi-Cagliesi, Prot. Ap.  
Dominicus Francini, Script. Aplicus

Loc. Plumbi

Une seconde Bulle est adressée « au Chapitre et aux Chanoines, au Clergé et au Peuple de l'Abbaye *nullius* de St-Maurice d'Agaune », promulguant la nomination de Mgr Burquier :

PIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI,

dilectis Filiis Capitulo et Canonicis, Clero et Populo Abbatiae *nullius* S. Mauritii Agaunensis, salutem et apostolicam benedictionem. Hodie Nos electionem dilecti Filii *Bernardi Burquier*, Congregationis Helveticae S. Mauritii Agaunensis Canonici Regularis, in vestrae Abbatiae Abbatem a Capitulo et Canonicis Abbatiae vestrae rite peractam, de venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio ac suprema Nostra auctoritate adprobantes et confirmantes, eum eiusdem Abbatiae Abbatem Ordinarium constituimus et praefecimus. Eundem insuper *Bernardum* ad vacantem Ecclesiam episcopalem Bethleemitanam, quae Abbati S. Mauritii Agaunensis pro tempore existenti perpetuo est adsignata, elegimus eiusque illi titulum contulimus cum omnibus iuribus et privilegiis sublimi huic dignitati inhaerentibus. De quibus Vos

omnes certiores facimus, vobisque in Domino mandamus ut praefatum *Bernardum* electum vestrum Abbatem, tamquam patrem et pastorem animarum vestrarum devote recipientes ac debito honore prosequentes, salubribus illius monitis et mandatis obedientiam praestetis et reverentiam exhibeatis, ita ut ille in vobis devotionis filios, et vos in eo patrem benevolum invenisse gaudeatis. Volumus autem et mandamus ut, cura et officio Ordinarii, qui modo Abbatiam vestram regit, haec Litterae Nostrae publice perlegantur tum in capitulari conventu, qui primus post eas acceptas habebitur, tum in Abbatiali Ecclesia primo adveniente die festo a populo de praecepto recolendo. Datum Romae, apud S. Petrum, anno Domini millesimo non-gentesimo trigesimo secundo, die decima octava mensis Augusti, Pontificatus Nostri anno undecimo. — G. S. T. —

Fr. Andreas Card. Frühwirth  
Cancellarius S. R. E.

Georgius Stara Tedde  
Cancellariae Aplicae Adiutor a Studiis

Pro Plumbatore  
Dominicus Francini

Alfonsus Carinci, Prot. Ap.  
Vincentius Bianchi-Cagliesi, Prot. Ap.

Dominicus Francini, Script. Aplicus

Loc. Plumbi

Un dernier Acte accorde à l'élu le droit d'appeler comme Consécrateur l'évêque de son choix :

PIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI.

dilecto Filio *Bernardo Burquier*, S. Mauritii Agaunensis Abbati et Episcopo titulari Bethleemitano electo, salutem et apostolicam benedictionem. Nos Tibi, in Episcopum titularem Bethleemitanum hodie a Nobis electo, facultatem concedimus episcopalem consecrationem extra Urbem libere et licite recipiendi ab aliquo quem malueris catholico

Antistite, assistentibus ei duobus aliis catholicis Episcopis, dummodo gratiam ipsi habeant et communionem Sedis Apostolicae. Stricte vero praecipimus ut, nisi prius fidei catholicae professionem emiseris ac sueta iuramenta praestiteris iuxta statutas formulas, nec Tu consecrationem praedictam recipere audeas, nec eam Tibi impertiat Antistes a Te electus, cui propterea professionem ac iuramenta illa Nostro et Romanae Ecclesiae nomine recipiendi, nisi Tu ea coram alio Antistite iam antea emiseris, munus ac mandatum per praesentes committimus. Cui Nostro Praecepto si Tu et Antistes a Te electus contravereritis, in canonicas poenas vos ipso facto incursum sciat. Datum Romae apud S. Petrum, anno Domini millesimo nongentesimo trigesimo secundo, die decima octava mensis Augusti, Pontificatus Nostri anno undecimo. — G. S. T. —

Fr. Andreas Card. Frühwirth  
Cancellarius S. R. E.

Georgius Stara Tedde  
Cancellariae Aplicae Adiutor a Studiis  
Pro Plumbatore  
Dominicus Francini

Alfonsus Carinci Prot. Ap.  
Vincentius Bianchi-Cagliesi, Prot. Apost.  
Dominicus Francini, Script. Aplicus

Loc. Plumbi

En date du 14 septembre une lettre-circulaire était envoyée aux Chanoines de St-Maurice non résidents, annonçant la réception des Bulles pontificales et prescrivant des prières :

Abbaye de St-Maurice, ce 14 septembre 1932.

Monsieur le Curé et cher Confrère,

Vous serez heureux d'apprendre que S. E. Mgr Burquier a reçu ses bulles et en a fait donner lecture par M. le Prieur au Chapitre claustral réuni à cet effet lundi 12

septembre. Vous pourrez vous-même prendre connaissance du texte de ces divers documents pontificaux à votre gré. Dès maintenant donc, notre Révérendissime Abbé-Evêque exerce son autorité ordinaire et n'a plus besoin d'une délégation. Que les confrères du territoire *nullius* veuillent bien, désormais, insérer le nom de notre Abbé-Evêque au Canon de la Messe et dans les prières du Bréviaire.

La cérémonie du sacre est fixée, comme vous le savez, au mercredi 21 septembre, à 9 h. S. E. Mgr Bieler a bien voulu accepter les fonctions de prélat Consécrateur. Dimanche prochain, 18 septembre, en même temps que la lecture sera faite à l'église abbatiale, conformément à l'ordre du Saint-Siège, de la bulle adressée au Chapitre, au Clergé et au Peuple, les confrères du territoire *nullius* annonceront à leurs fidèles du haut de la chaire la prochaine consécration de notre Abbé-Evêque et recommanderont celui-ci à leurs prières. Le dimanche suivant, 25 septembre, dans les églises paroissiales du territoire *nullius*, on ajoutera l'*oratio pro Episcopo* à la Messe chantée, et celle-ci sera suivie de l'exposition et de la bénédiction du T. S. Sacrement, devant lequel on récitera 3 *Pater*, 3 *Ave* et 3 *Gloria* aux intentions de notre nouveau prélat.

En vous priant, Monsieur le Curé, de communiquer cette circulaire aux confrères que vous auriez dans votre paroisse, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments bien fraternels.

Au nom de Monseigneur :

F. Michelet, Prieur.

Le dimanche 18 septembre enfin, après le chant de l'Evangile de la Messe conventuelle, M. le Chanoine Quartenoud lut, du haut de la chaire, en l'église abbatiale, le texte de la Bulle adressée au Clergé et au Peuple de l'Abbaye *nullius* de St-Maurice, conformément à l'ordre exprimé par le Saint-Siège. Dans les églises paroissiales du Territoire *nullius*, Messieurs les Curés publiaient en même temps la nomination de Mgr Burquier, annonçaient sa consécration pour le 21 septembre, et sollicitaient les prières des fidèles.

Voici la traduction française de la Bulle lue par M. le Chanoine Quartenoud :

PIE, EVEQUE,  
SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

salut et bénédiction apostolique à nos chers Fils : le Chapitre et les Chanoines, le Clergé et le Peuple de l'Abbaye *nullius* de St-Maurice d'Agaune.

Aujourd'hui Nous avons approuvé et confirmé, après avoir pris l'avis de Nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine et en vertu de Notre autorité suprême, l'élection régulière faite par le Chapitre et les Chanoines de votre Abbaye, de Notre cher Fils *Bernard Burquier*, Chanoine régulier de la Congrégation suisse de St-Maurice d'Agaune, en qualité d'Abbé de votre Abbaye. Nous l'avons donc constitué et préposé comme Abbé et Ordinaire de votre Abbaye.

De plus, Nous avons nommé le même *Bernard* à l'Eglise épiscopale de Bethléem, actuellement vacante, laquelle est perpétuellement attribuée à l'Abbé de St-Maurice d'Agaune en fonction ; Nous avons donc conféré à ce même *Bernard* le titre de cette Eglise avec tous les droits et privilèges inhérents à cette sublime dignité. Nous vous informons tous de ces choses et Nous vous ordonnons dans le Seigneur de recevoir avec piété et d'entourer avec l'honneur qui lui est dû le dit *Bernard*, votre Abbé élu, comme Père et Pasteur de vos âmes, de répondre avec obéissance à ses avis et ordres salutaires et de lui témoigner du respect de telle sorte que vous vous réjouissiez d'avoir trouvé, lui en vous, des fils pleins de dévouement, et vous en lui, un Père plein de bienveillance.

Nous voulons, en outre, et Nous ordonnons que, par les soins de l'Ordinaire qui gouverne actuellement votre Abbaye, Nos présentes Lettres apostoliques soient lues publiquement et entièrement, soit à la première réunion capitulaire qui suivra la réception de ces Lettres, soit à l'église abbatiale le premier jour de fête de précepte.

Donné à Rome, près St-Pierre, en l'An du Seigneur 1932, le 18<sup>e</sup> jour du mois d'août, de Notre Pontificat l'An XI<sup>e</sup>.

Signé : Fr. André Cardinal Frühwirth  
Chancelier de la Sainte Eglise Romaine.

## LE SACRE

L'organisation des cérémonies d'un sacre n'est pas une tâche facile. Mgr Burquier, dans le Chapitre général du 5 septembre, en avait confié le soin à une commission composée de MM. les Chanoines Michelet, prieur, Tonoli, sous-prieur, Follonier, procureur, Chevalley, économe, Dupont-Lachenal et René Gogniat, ces deux derniers étant particulièrement chargés de toutes les cérémonies liturgiques. Avec beaucoup de tact et de dévouement nos confrères se mirent à l'œuvre et tout fut minutieusement préparé pour le 21 septembre.

Au matin de ce jour l'église de l'Abbaye était splendidement ornée de guirlandes de lierre et de fleurs naturelles aux vives couleurs. C'est un régal pour les yeux, écrivions-nous déjà au lendemain de la fête, dans un journal, et les artistes délicats qui ont exécuté une telle ornementation, d'où toute surcharge a été exclue, méritent nos félicitations. Le chœur est un parterre superbe dans lequel les soies violettes et rouges des prélats, les camails rouges des chanoines et les blancs surplis des clercs resplendent de lumière. Dans un avant-chœur aménagé devant la table de communion : l'autel de l'Elu. Dans la nef : la foule des invités et des fidèles.

La petite ville de St-Maurice s'associe dignement à la fête. Ses habitants ont décoré leurs demeures avec un goût parfait et surtout avec une âme qui traduit l'allégresse intérieure. L'Hôtel de Ville est orné d'oriflammes et de drapeaux que la municipalité, par un geste délicat, a voulu complètement neufs. L'« Agaunoise » participe à la solennité et prête son concours apprécié.

Les représentants des autorités officielles sont arrivés et M. le Dr de Cocatrix, préfet du district, les reçoit avec son amabilité coutumière. Les cloches de la basilique sonnent à toute volée.

A 8 h. 45, le clergé, en habit de chœur, se réunit au vestibule de l'Abbaye. Le cortège se forme et l'on assiste au magnifique défilé des prélats, des prêtres et des magistrats entrant solennellement à l'église, suivis d'un peloton de douze gendarmes du Valais à la tête desquels se trouvent l'adjudant Holzer et le caporal Bétrisey. Le brigadier Sauthier porte le drapeau du corps.

L'évêque consécrateur, S. E. Mgr Victor Bieler, et S. E. Mgr Bernard Burquier, l'Elu, portent la *cappa magna* violette. Ils sont précédés de Leurs Excellences Mgr Raymond Netzhammer, archevêque d'Anazarbe, et Mgr Joseph Ambühl, évêque de Bâle et Lugano, assistants de l'Elu ; de Leurs Excellences Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, Mgr Florent du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, Mgr Ritter, chargé d'affaires du St-Siège à Berne. On note encore la présence de Sa Révérence Mgr Bourgeois, Prévôt du Grand-Saint-Bernard, de Mgr Saint-Clair, Protonotaire apostolique, des Révérendissimes Vicaires Généraux de Sion, Genève et Bâle : Mgr Delaloye, Mgr Petit, Mgr Folletête, de M. le Chanoine Tamo, représentant S. E. Mgr l'évêque de Coire, de Mgr Ruche, Vicaire Général honoraire de Genève, de Mgr Humair. Citons encore MM. les Chanoines Eggs et de Courten, du Chapitre cathédral de Sion, MM. les Chanoines Bossens et Waeber, du Chapitre cathédral de Fribourg, les délégués des Abbayes bénédictines d'Einsiedeln et d'Engelberg, les supérieurs des Révérends Pères Capucins et des Pères Blancs de St-Maurice, le représentant du Supérieur des Missionnaires de S. François de Sales, M. le Chanoine Lachenal, curé de Notre-Dame de Genève, M. le Chanoine Ducret, archiprêtre de la Ville de Genève, M. l'abbé Ballancet, archiprêtre de St-Paul en Haute-Savoie, paroisse natale de Mgr Burquier, M. le Doyen Bourban, curé de Leytron, M. l'abbé Guy, ancien curé de l'antique Primatiale de St-Maurice de Vienne en Dauphiné, etc., etc..

Au rang des Autorités civiles figurent M. le juge fédéral Arthur Couchepin, M. Prosper Thomas, président du Grand Conseil, MM. les conseillers d'Etat Maurice Troillet, Raymond Lorétan, Cyrille Pitteloud, Joseph Escher ; MM. Graven et de Chastonay, juges cantonaux ; MM. les colonels Marcuard, Commandant des Forts de St-Maurice, Grosselin, conseiller d'Etat de Genève, ancien Commandant des Forts de St-Maurice, et Hausamann, M. le lieutenant-colonel Klunge ; M. Albert Delaloye, vice-président du Grand Conseil, et le secrétaire français, M. Haegler, M. le préfet du district de St-Maurice Dr de Cocatrix ; MM. Troillet et Gay-Crosier, président du Tribunal de St-Maurice

et greffier, les conseillers communaux et bourgeoisiaux de St-Maurice avec leurs présidents MM. Edouard Rey-Bellet et Louis Sarrasin, les présidents des communes de Vernayaz, Salvan et Finhaut, M. le président du Conseil de paroisse de Chœx, M. Ed. Pasche, syndic de Lavey.

Le chœur et la nef de l'église abbatiale regorgent maintenant de dignitaires ecclésiastiques et laïques, d'invités et de fidèles. Au milieu d'une décoration dont nous avons déjà dit la beauté, les cérémonies du sacre commencent et se déroulent, émouvantes et grandioses, tandis qu'à l'orgue M. le Chanoine Broquet dirige l'exécution des chants liturgiques et joue avec une incomparable maîtrise.

Faut-il détailler les diverses phases du sacre ? Le recueillement le plus édifiant y règne et tout se passe au rythme d'une ordonnance minutieusement préparée. Sorti du cadre et de l'atmosphère d'une église, où tout porte à la piété, le récit de pareilles cérémonies enlèverait à leur profondeur mystique et à leur sens divin. Les prêtres et le peuple suivent les moindres paroles et les moindres gestes avec l'attention aimante des âmes qui communient dans une même foi et dans de mêmes sentiments de confiance et d'admiration.

Le *Te Deum* final est un chant de triomphe et d'enthousiasme. Puis Mgr Burquier, accompagné de ses deux évêques assistants, descend la grande nef en donnant aux fidèles sa première bénédiction.

La procession maintenant traverse les rues d'Agaune. Partie de l'église, elle suit la Grand'Rue, la rue d'Agaune, la rue du Collège. C'est un défilé grandiose dont on garde un inoubliable souvenir. Les groupes, à l'infini, se succèdent, offrant aux regards la variété de leurs costumes et de leurs ornements : la gendarmerie dont les brillants uniformes jettent un éclat particulier ; les enfants des écoles, en longue litanie, disant à leur manière l'affection qu'ils portent au nouveau Consacré, l'Orphelinat, etc., etc.. Des religieux de tous Ordres, accourus de toute la Suisse et de l'étranger, des prêtres, des prélats en camail violet, rouge, de toutes nuances, participent à la procession. Nous en avons compté cent quarante. Le cortège se termine devant le perron du Monastère d'où les évêques, d'un geste large et solennel, donnent ensemble à la foule leur bénédiction.

LES DISCOURS

Le banquet a été servi dans le grand réfectoire des étudiants remarquablement bien orné de verdure et de fleurs. Aux deux angles de la table d'honneur, présidée par Leurs Excellences Mgr Bieler et Mgr Burquier, se trouvent l'écusson si vivant et si expressif du nouveau prélat.

Nous ne redirons pas les personnalités présentes, véritable couronne de prélats éminents, d'ecclésiastiques accourus de tout le Valais, de tous les diocèses suisses et de la Haute-Savoie, de magistrats distingués, d'autorités, d'amis.

Au dehors, dans la cour, l'« Agaunoise » joue d'excellents morceaux de fanfare que les convives apprécient justement.

Pendant que chacun fait honneur au menu de choix qu'un personnel stylé sert élégamment et rapidement, M. le Chanoine Ducrey prépare l'ordre des discours. S. E. Mgr Bieler, Evêque de Sion, prend le premier la parole.

Messeigneurs,

Messieurs les représentants du Pouvoir civil,

Vénérés et Chers confrères dans le sacerdoce.

Messieurs,

Comme évêque consécrateur, il m'incombe le devoir bien doux d'adresser au nouvel évêque des *remerciements*, des *félicitations* et des *vœux*.

Monseigneur, permettez-moi d'abord de vous *remercier* sincèrement d'avoir bien voulu m'inviter à présider cette sublime et touchante cérémonie du sacre. Ce n'était pas à moi que revenait ce privilège, mais Son Excellence Monseigneur Di Maria, Rme Nonce apostolique à Berne, et Son Excellence Mgr Bacciarini, Rme Doyen de l'Episcopat suisse, ayant été absents ou empêchés, c'est à l'évêque de Sion, vice-Doyen de notre Collège épiscopal, que vous avez offert cet honneur. Je suis touché de cette attention pleine de délicatesse et je prie *Votre Excellence* d'agréer mes meilleurs remerciements.

Mes remerciements vont ensuite à l'auguste personne du *Vicaire de Jésus-Christ* sur le siège de St-Pierre à Rome, car c'est à Lui que revient le droit de nommer et de faire sacrer les évêques, et, même si un corps électoral peut désigner la personne, c'est toujours le Pape qui accorde l'approbation et le mandat

apostolique pour procéder au sacre d'un évêque. Nous voulons donc exprimer nos sentiments de reconnaissance au Souverain Pontife qui nous a donné dans la vénérée personne de Mgr Burquier un si digne évêque titulaire de Bethléem et abbé de St-Maurice.

Mais nous devons avant tout remercier de cet heureux choix le *Bon Dieu* lui-même, qui vous a élu, Monseigneur, de toute éternité, qui a protégé et cultivé votre vocation épiscopale en vous donnant une mère profondément pieuse, imprégnée de l'esprit de foi et de charité, et qui a fait épanouir dans votre cœur les fleurs de la piété, de l'amour de Dieu et du prochain, ces vertus indispensables à ceux qui sont appelés par Dieu à diriger son Eglise et à sauver les âmes. Nous voulons donc rendre grâces au Seigneur de vous avoir dirigé dans la voie de la perfection sacerdotale, pour vous promouvoir enfin, par le sacre, à la plénitude du sacerdoce.

Monseigneur, nous vous *félicitons* de la confiance unanime de vos confrères, qui, en portant leurs suffrages sur votre nom lors de l'élection de leur Abbé, ont rendu hommage à votre piété, à votre bonté inépuisable, à votre observation stricte de la règle et à votre zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Nous vous félicitons de tout notre cœur de ce que Dieu a fait de vous son apôtre. En vous accordant cet insigne honneur, il vous a pris sous sa protection puisqu'il a dit à ses apôtres : « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise, me méprise » ; Il a fait siennes les paroles chantées dans la préface du sacre : « Que celui qui vous bénira soit comblé de bénédictions et que celui qui vous maudira soit maudit lui-même. »

Parce que vous êtes son apôtre, le Christ vous a honoré de sa confiance ; Il vous remet ce qu'il a de plus cher, son corps eucharistique, puisque vos prêtres diront la sainte Messe et distribueront la sainte communion sous votre direction et votre surveillance. Vous ne disposez pas seulement du Fils de Dieu, mais aussi du St-Esprit que vous donnerez aux prêtres lors de leur ordination et aux fidèles par le sacrement de confirmation.

Parce que vous êtes devenu son apôtre, Jésus-Christ vous confie aussi son corps mystique, c'est-à-dire les fidèles qui seront soumis à votre juridiction ; c'est pourquoi Il vous confère les pouvoirs nécessaires pour les diriger. En même temps que le pouvoir de juger, vous avez reçu les clés du ciel, puisque, par vous-même ou par vos prêtres, vous pouvez ouvrir le ciel et fermer l'enfer au tribunal de la pénitence ; vous avez reçu le pouvoir de prêcher l'évangile et l'obligation de veiller sur l'intégrité et la pureté de la doctrine chrétienne, qui est pour les fidèles la voie du bonheur. Comme apôtre du Christ vous êtes enfin devenu le père et le chef des prêtres. Le pouvoir d'ordonner des prêtres est le privilège le plus cher, le plus touchant, le plus sublime d'un évêque. Avec quel empressement, avec quel esprit de foi, avec quelle joie surnaturelle n'exerce-t-il pas cette sainte fonction qui lui permet d'augmenter le nombre de ses auxiliaires pour travailler au salut des âmes. O Apôtre du Christ, nous vous félicitons avec toute l'effusion de notre cœur

des grandes grâces que vous avez reçues et du grand honneur que Dieu et son Eglise vous ont accordé par votre consécration épiscopale.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous adresser aussi des vœux au sujet de votre activité dans votre antique et célèbre Abbaye. L'histoire du Valais nous apprend que S. Théodule, premier évêque connu du Valais et qui a vécu dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, rechercha les reliques de la Légion thébéenne pour les déposer dans une basilique construite par lui et dans laquelle il installa des moines avec mission de chanter les louanges des Martyrs afin d'attirer leur protection sur le pays. Successeur de S. Théodule, je désire ardemment que ce but qui fut proposé à l'Abbaye dès son origine, ne soit pas seulement conservé, mais encore approfondi et développé.

A notre époque où l'impiété et le matérialisme se dressent contre Dieu et son Eglise et menacent d'étouffer la foi dans le cœur des fidèles, il est heureux que le Valais ne cesse pas de glorifier, d'exalter les Martyrs de Vérolliez et d'implorer le secours de ces héros chrétiens qui ont arrosé le sol valaisan de leur sang, qui nous ont apporté la lumière et la foi, car le sang des martyrs est la semence du christianisme.

Mais il ne doit pas nous suffire de faire appel à la protection des Martyrs d'Agaune, nous devons surtout imiter leur exemple. Les soldats de la Légion thébéenne ont été fidèles à Dieu : mais ils le furent aussi à leur patrie pour la défense de laquelle ils se montrèrent toujours prêts à verser leur sang. Un bon chrétien est nécessairement un bon citoyen, car Dieu ordonne d'obéir aussi aux Pouvoirs civils et d'entourer de respect et de soumission les représentants de son autorité. Il est donc d'une importance capitale que l'exemple de ces martyrs, qui savaient si bien concilier leur fidélité envers Dieu avec celle due à la Patrie, soit proposé à l'imitation des fidèles et des citoyens.

Monseigneur, vous continuerez donc, avec vos chanoines, à chanter les louanges des Martyrs et à implorer leur protection pour votre Abbaye et pour les diocèses qui l'entourent ; vous proposerez aussi l'exemple de ces Martyrs à l'imitation de tous : par vos sermons, par vos conférences, dans les cours du Collège, vous engagerez les étudiants, les pèlerins, les fidèles à imiter S. Maurice et ses Compagnons, à rester dévoués à Dieu et à son Eglise, à garder leur foi dans toute son intégrité ; vous leur demanderez de demeurer attachés à la Patrie, à être soumis et respectueux envers l'autorité civile, pour le plus grand bien de l'Eglise et de l'Etat.

Par votre travail infatigable, par vos prières, par la protection des saints martyrs que vous appellerez sur le Pays et par leur exemple que vous proposerez aux fidèles, puissiez-vous, Monseigneur, conjurer les dangers qui menacent l'Eglise et la Patrie ; puissiez-vous devenir une source de bénédictions pour votre chère Abbaye, pour toute la contrée, pour toute la Suisse, pour toutes les âmes qui viendront au tombeau des Martyrs retremper leur foi et leur courage. C'est dans cet espoir que je vous dis, Monseigneur : *Ad multos et felices annos.*

Le discours de Mgr de Sion est chaleureusement applaudi. C'est ensuite au tour du représentant de l'Etat valaisan de prendre la parole. M. le Conseiller d'Etat Maurice Troillet, vice-président du Gouvernement, prononce, d'une voix mâle et chaude, le brillant discours suivant :

Messeigneurs,  
Messieurs,

A une époque où se pose cette question brûlante : De quoi demain sera-t-il fait ? une cérémonie religieuse comme celle à laquelle nous venons d'assister, dépasse le cadre, pourtant grandiose ! d'une église et d'un monastère, pour rejailir sur le pays tout entier.

Aussi, le Conseil d'Etat et les pouvoirs publics se sont-ils fait un devoir, et j'ajouterais une joie, d'y participer et d'apporter au nouveau prélat de notre canton leurs félicitations et leurs souhaits.

Dès que le télégraphe eût annoncé votre nomination, Monseigneur, ce fut dans tout le Valais et dans la Suisse entière un concert d'allégresse qui a sûrement trouvé le chemin de votre cœur et de votre illustre Maison.

Votre belle, féconde et glorieuse carrière sacerdotale dans tous les emplois que vous avez occupés et dont vous vous êtes toujours tiré avec honneur, vos qualités de prudence et de charité, votre amour de l'Union et de la Paix, vous avaient désigné au choix de Votre Vénéré Chapitre que Rome a été heureuse de confirmer. C'était un sacrifice.

Dans votre Thébaïde du Noviciat, aimé de cette jeunesse qui se forme pour le service de l'Eglise, vous écouliez des jours paisibles. Mais, comme toujours, vous n'avez voulu écouter que le devoir, et, en vrai religieux, vous avez obéi, parce que vous vouliez continuer de servir.

Ce très bel exemple ne sera perdu pour personne et surtout pas pour votre famille spirituelle. Sous votre crosse, Monseigneur, l'obéissance sera douce, de nouveaux progrès s'accompliront dans le domaine de l'éducation et de l'instruction où votre maison excelle, et vos œuvres auront une répercussion bienfaisante dont tout le pays profitera.

Veillez donc, Excellence, agréer les vœux du Gouvernement. Ils partent du cœur, et mes collègues et moi ne demandons qu'une faveur, c'est qu'ils arrivent à votre cœur.

A la fin de la touchante cérémonie de ce matin, vous avez adressé à Monseigneur l'Evêque du Diocèse, votre consécrateur, ce souhait de la reconnaissance : Ad multos annos ! que vous avez repris trois fois. Vous permettrez au représentant du Conseil d'Etat de le redire une quatrième fois, et en élevant toujours la voix, ce souhait, nous aussi, en témoignage de reconnaissance, pour les services éminents de tous genres que Son

Excellence Monseigneur Bieler rend à son diocèse et à son pays. C'est, dans toutes les forces du terme, l'évêque des œuvres et de la cité.

Le Gouvernement tient également à saluer sur le territoire du Valais tant de prélats de notre Suisse aimée, illustres par l'éloquence, la science et la vertu et qui, en dehors de leur ministère sacré, cultivent à un degré éminent l'amour de la Patrie et se font les protecteurs de tous ceux qui peinent, travaillent et souffrent, sachant être vraiment les évêques de leur temps.

Je n'aurai garde d'oublier Sa Grandeur Mgr l'Evêque d'Anancy, dont le diocèse a toujours eu tant de rapports avec l'Abbaye de St-Maurice et même avec l'Evêché de Sion et dont la province débordait sur le Bas-Valais. C'est le passé, Excellence. De ce passé, nous laisserons ensemble les ombres et nous ne retiendrons que les lumières. Votre présence au sacre en est une.

Messeigneurs, au début de ce toast, j'ai fait allusion aux mauvais jours de crise économique que nous traversons. A cette crise, s'ajoute celle d'un matérialisme calculateur et froid qui vide les âmes de tout idéal. Vous aiderez les gouvernements, Messeigneurs, en dehors et au-dessus de toute politique, à envisager cette situation sans défaillance et sans pessimisme. Vous serez demain, comme vous le fûtes hier et avant-hier, les apôtres de l'espérance de façon que dans chaque ville, dans chaque village et dans chaque bourgade, il règne toujours un idéal qui raffermisse les reins et les cœurs. Ce sera l'étoile de Bethléem, qui continuera d'éclairer la route.

C'est dans ces sentiments, Messeigneurs, qu'au nom du Conseil d'Etat, je lève mon verre en l'honneur de Son Excellence Monseigneur Burquier, Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem, en l'honneur de Son Excellence Monseigneur de Sion, l'évêque diocésain consécrateur, et en l'honneur enfin de cette brillante assemblée qui témoigne de la sympathie dont jouit, en Suisse et au-delà, l'antique monastère d'Agaune.

S. E. Mgr Marius Besson, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, parla ensuite avec cette simplicité et cette aisance qui font de chacun de ses toasts une merveille de délicatesse et de goût. Il rappela que de temps immémorial les évêques aimaient à se rendre à St-Maurice : la tradition continue. Mgr rendit un bel hommage au chant sacré, qui est cultivé, à Agaune, avec un enthousiasme et un art précieux et offrit au nouvel Evêque de Bethléem les vœux du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.

M. le Dr de Cocatrix, préfet du district de St-Maurice, s'exprima en termes empreints de la plus franche cordialité et souligna notamment, la noblesse du geste de la

Bourgeoisie de St-Maurice accordant à Mgr Burquier la bourgeoisie d'honneur et la bourgeoisie effective. M. le Chanoine Bussard lut ensuite le texte de ce beau document :

Au nom de la Très Sainte Trinité !

Décret de l'Assemblée primaire Bourgeoisiale  
de la Ville de St-Maurice d'Agaune  
au Canton du Valais, Suisse.

Notoire soit à tous, qu'en cette année mil neuf cent trente-deux, le dix-huitième jour du mois de septembre, dans l'antique Maison de Ville qui porte en exergue cette inscription symbolique : « Christiana sum ab anno LVIII », les honorables Bourgeois de St-Maurice d'Agaune, convoqués à l'instance de leur Président, M. Louis Sarrasin, se sont réunis aux fins de se prononcer sur l'admission d'un Bourgeois d'Honneur en la personne de *Son Excellence Monseigneur Bernard-Alexis Burquier*, originaire de St-Paul, Haute-Savoie, élu Abbé Nullius de St-Maurice d'Agaune et Evêque titulaire de Bethléem par le Vénérable Chapitre Abbatial de la dite Ville, le huit août mil neuf cent trente-deux, et confirmé par Bulles apostoliques de Sa Sainteté Pie XI glorieusement régnant, le dix-huit du même mois.

La noble et louable initiative de cette Bourgeoisie d'Honneur avait été prise en séance du Conseil, le sept septembre mil neuf cent trente-deux ; les sept conseillers dont les noms suivent : MM. Sarrasin Louis, Président, Coutaz Séraphin, vice-président, Amacker Jean, Dubois Frédéric, Rappaz Clovis, Rappaz Aimé-Louis et Saillen Charles, la recommandant chaleureusement à l'Assemblée primaire bourgeoisiale.

Tenue le dix-huit septembre, l'Assemblée des Bourgeois a admis la proposition de son Conseil, et, pour la première fois dans son histoire, a accordé, à l'unanimité, la Bourgeoisie d'Honneur à *Son Excellence Monseigneur Bernard-Alexis Burquier*, pour être leur très honorable Frère, et jouir avec eux des profits et avantages de l'illustre Corporation publique, comme aussi de supporter avec eux les peines et les charges qui en découlent.

Ainsi fait à St-Maurice d'Agaune, le dix-huit septembre mil neuf cent trente-deux, pour être remis, muni du sceau de la Bourgeoisie, à *Son Excellence Monseigneur Burquier*, le jour de son sacre, le vingt et un septembre suivant, veille de la fête de saint Maurice et de ses Compagnons, Patrons de notre Ville et de notre Canton.

Le Président :  
L. Sarrasin

Le Secrétaire :  
M. de Werra

Loc. sig.

S. E. Mgr Florent du Bois de la Villerabel, Evêque d'Annecy, n'a pas hésité à venir de Hollande pour prendre part aux cérémonies du sacre d'un des enfants de son beau diocèse. En un discours parfait de forme et de fonds, Son Excellence évoqua les excellentes relations qui ont toujours existé entre Annecy et l'Abbaye de St-Maurice. Il se réjouit de l'honneur échu à Mgr Burquier et formula, à l'intention de l'Evêque de Bethléem et de l'Abbaye, des souhaits de bonheur et de prospérité.

Le Président du Tribunal cantonal, M. A. Graven, rendit hommage à l'œuvre éducative de l'Abbaye et prononça cette phrase dont le sens est assez profond pour fournir matière à d'utiles réflexions dans de nombreux milieux : « Donnez-nous moins d'avocats et de notaires et faites plus de curés ».

Grande était la joie des délégués de St-Paul, Haute-Savoie, en cette journée du sacre de Mgr Burquier. M. l'archiprêtre Ballancet, curé de la paroisse, se fit l'interprète des présents et des absents pour dire les sentiments de fierté et de joie que tous éprouvaient. Il évoqua des souvenirs chers au cœur de l'Abbé d'Agaune, parla de sa famille, de sa jeunesse, de sa fidélité à l'appel de Dieu et il conclut en demandant au Ciel consolation, force et courage pour l'élu du Seigneur dans l'exercice de sa haute mission.

Mgr Burquier avait été le P. Burquier, Missionnaire de S. François de Sales. Au nom de la Congrégation qui le reçut une première fois dans la vie religieuse, le R. P. Grorod dit combien sa communauté appréciait jadis le prélat d'aujourd'hui, alors qu'il était professeur à Mélan.

Mgr Folletête, Révérendissime Vicaire Général du Jura-Bernois, adresse au nom de son Evêque, S. E. Mgr Ambühl, des paroles de reconnaissance à l'Abbaye de St-Maurice, pour les élèves du diocèse qu'elle forme et pour le Collège de St-Charles, à Porrentruy, dont elle a assumé la direction.

M. Maurice Pellissier, ancien Conseiller national, termine la série des discours à l'adresse de Mgr Burquier. Emouvant et grave l'orateur apporte en termes d'une extrême cordialité les vœux des Autorités de St-Maurice.

Il appartient à Monseigneur Burquier de remercier maintenant. Le silence avec lequel on avait écouté tous les discours précédents se fait plus respectueux encore quand il commence à parler. Il s'exprime de la manière suivante :

Messeigneurs,  
Messieurs les magistrats,  
Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion ni confusion que je me présente à vous, à cette heure, malgré mon indignité, mes déficiences naturelles, surnaturelles, comme 92<sup>me</sup> Abbé de St-Maurice d'Agaune, à la tête de cette Abbaye la plus ancienne de l'Occident si ce n'est du monde, — laquelle, dans son enceinte, sur cet emplacement, reçut des rois, des empereurs, des papes, — ornée de l'épiscopat, la plénitude du sacerdoce, avec le titre de Bethléem, un des plus beaux de la chrétienté. Les voies du Seigneur sont insondables mais toujours adorables. Je ploie la tête sous la main de Dieu soit qu'elle bénisse soit qu'elle frappe, redisant la parole de S. Paul : *Soli Deo honor et gloria.*

Après Dieu, notre reconnaissance est pour le S. Père par la volonté de qui nous sommes ce que nous sommes, Lui qui, particulièrement ces derniers temps, vient de donner preuves sur preuves de son affection paternelle pour notre Abbaye, dont Il est le premier Supérieur, comme le disent nos Constitutions : *Primus Superior Abbatiae est Romanus Pontifex. Religiosi omnes tanquam supremo Superiori subduntur Romano Pontifici cui obedire tenentur etiam vi voti obedientiae. Canonici Agauenses specialiter propter permultas gratias quibus Romani Pontifices, in decursu saeculorum, Abbatiam Sancti Mauriti benigne cumulaverunt filiali prorsus amore, obedientia summaque reverentia Papam prosequantur, eique usque ad mortem inseruiant, ita ut ejus eloquia, desideria, studia in visceribus gerant, defendant, diffundantque.*

Je prie Mgr Ritter, représentant de Son Excellence le Nonce Apostolique de Berne, ici présent, de dire au S. Père que nous serons toujours fidèles à ce programme.

Notre reconnaissance à Son Excellence Mgr Bieler, évêque de Sion, d'avoir accepté gracieusement d'être notre évêque consécrateur, à la satisfaction de l'Abbaye, du pays, je dirais du Saint Siège. Par cet acte, Monseigneur, vous avez continué l'œuvre du premier évêque de Sion : S. Théodule, vers 370 a, en l'honneur des Martyrs thébains, érigé une église, au Martolet ; en l'honneur de ces mêmes Martyrs, vous avez voulu que le gardien de leurs Reliques fût orné du grade le plus élevé de la hiérarchie ecclésiastique.

Merci également à Son Excellence Mgr Besson, évêque de Lausanne, de Genève et de Fribourg, d'avoir coupé son voyage à Rome à la tête d'un pèlerinage, pour assister à notre Sacre, nous en sommes d'autant plus heureux, Monseigneur, que vous connaissez mieux notre Abbaye que la plupart d'entre nous, que vous l'avez défendue victorieusement avec toute la science de la critique moderne contre de terribles adversaires, dans des monuments qui resteront le dernier mot en la matière. Vous avez constellé votre *Monasterium Acaumense* d'appréciations, au style lapidaire, dont nous sommes fiers et que nous ne dédaignerions pas de voir gravées sur marbre et encadrées dans nos murs, à la suite des inscriptions romaines que nous y lisons.

Je remercie également Son Excellence Mgr Netzhammer, archevêque d'Anazarbe, un des grands amis de l'Abbaye, qui nous a rendu tant de services avec une amabilité qui n'a d'égale que sa science théorique et pratique des Règles liturgiques dans les cérémonies religieuses, qui fut pour nous une leçon et qui nous sera une directive à l'avenir.

Je suis heureux de voir ici Son Excellence Mgr de La Villera-bel, évêque d'Annecy, qui s'est soustrait à des occupations urgentes pour venir à St-Maurice. J'y suis sensible : Monseigneur, vous aimez beaucoup la Savoie que vous habitez, mais vous n'oubliez pas la Bretagne qui vous vit naître ; j'aime le Valais que j'habite, je n'oublie pas la Savoie. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'un évêque d'Annecy assiste à un Sacre en Valais.

En 1614, S. François de Sales fut évêque assistant au Sacre de Mgr Hildebrand Jost. Dans une lettre, il dit même que le prélat était de grande espérance, dévot, actif ; il parle aussi du repas qui commença à une heure pour finir à 7 h. 30 du soir et au cours duquel furent portés beaucoup de canoulets — je pense de toasts. Par votre démarche, Monseigneur, vous contribuez à maintenir les rapports de bon voisinage entre le Valais et la Savoie.

Merci aussi à Son Excellence Mgr Ambühl, évêque de Bâle, qui malgré la charge d'un grand diocèse a pu répondre à notre invitation. Nous le connaissions déjà — puisqu'il a bien voulu être notre hôte, plusieurs semaines, il y a quelques années —. Nous avons d'ailleurs des relations nombreuses avec son diocèse, par les élèves de notre Collège qui forment les trois quarts des prêtres du Jura-Bernois, desquels nous gardons le meilleur souvenir, et par l'Institut St-Charles, de Porrentruy, votre petit séminaire diocésain, dont nous nous efforcerons de faire une pépinière de vocations sacerdotales, selon vos instructions et vos conseils.

Je remercie également Mgr Bourgeois, Révérendissime Prévôt de la Maison Sœur et amie, les représentants des Abbayes d'Ein-siedeln et d'Engelberg, des Vénérables Chapitres de Sion et de Fribourg, Mgr Ritter, chargé d'affaires à la Nonciature de Berne, Messieurs les Vicaires Généraux de Sion, du Jura, de Genève et d'Annecy même, en la personne de Mgr Saint-Clair.

J'ai hâte de remercier les Autorités civiles du Canton qui ont bien voulu répondre à notre invitation ; nous comprenons par leur empressement que l'Abbaye reste pour le Valais à l'heure présente comme par le passé une chose sacrée. Je salue en premier lieu M. le Juge fédéral Couchepin, un de nos anciens élèves, qui resta toujours un ami de la Maison et qui fait honneur à son Collège et à son Canton, à Lausanne.

Je remercie spécialement le Conseil d'Etat, composé d'hommes jeunes, actifs, intelligents, qui ont transformé le pays sous tous rapports et pour le bonheur de ceux qui l'habitent et pour l'émerveillement de ceux qui le traversent. Nous leur promettons obéissance dans leur domaine, toujours le respect et la vénération.

Et le dévouement spécialement dans la part qui nous est faite : l'enseignement. Nous nous efforcerons de faire de nos élèves des hommes complets, à l'intelligence développée, à la volonté énergique, imprégnés de l'esprit chrétien, afin qu'ils puissent, à la suite de leurs devanciers, remplir honorablement leur rôle dans le champ d'activité que leur réserve la Providence. Nous prions pour vous afin que par votre administration vous assuriez à tous le minimum de biens matériels nécessaire pour la pratique des vertus chrétiennes et que, nous, sous votre égide, nous puissions, paisibles, chanter la *Laus perennis* comme cela se pratique sans discontinuer, depuis 515.

Je suis heureux qu'une délégation des Fortifications ait pu assister à notre cérémonie : nos relations ont toujours été bonnes ; nous les maintiendrons, soit en accordant facilement des aumônières pour les écoles de recrues, soit en favorisant aux officiers de passage la visite du monastère ou du trésor — fallût-il même parfois permettre à quelques chanoines, d'aller à l'ombre des affûts de canon, dans les forts de Savatan, souper !

Je n'oublie pas les Autorités du cher District de St-Maurice, spécialement de la Ville avec qui nous avons de si bons rapports. Il y avait encore, il y a quelques années un fameux procès qui datait de 120 ans : pour en avoir la fin, on avait eu recours au Nonce de Lucerne, à l'Evêque de Sion, au Conseil d'Etat, au Souverain Pontife lui-même. En vain : il y a 4 ans, nous avons à nouveau entamé les négociations, elles furent heureuses, le procès fut fini à la satisfaction de l'Abbaye et de la Bourgeoisie : maintenant c'est l'entente cordiale que vient de cimenter la Noble Bourgeoisie en faisant le nouvel Abbé de St-Maurice, bourgeois — ce dont il est fier et la remercie sincèrement.

Je remercie aussi tous les amis de notre Maison qui nous honorent de leur présence en ce jour.

Et à tous je demande une prière afin de pouvoir réaliser les vœux que Sa Sainteté Pie XI formule dans les Bulles que je recevais la semaine dernière.

LETTRES ET TÉLÉGRAMMES

Le banquet se termine par la lecture de lettres et de télégrammes. Relevons ceux de S. R. Mgr Noots, Procureur général des Prémontrés, à Rome, de S. E. Mgr Aurèle Bacciarini, Administrateur Apostolique de Lugano, Doyen de l'Épiscopat suisse, de S. E. Mgr de Huyn, Patriarche titulaire d'Alexandrie, de Mgr Léodegar Hunkele, Abbé d'Engelberg, de Mgr de Segesser, Prévôt de la Collégiale de Lucerne, de Mgr Quartenoud, Prévôt de la Cathédrale de Fribourg, de Mgr Ems, Vicaire Général de Fribourg, de MM les Chanoines Bègue et Peisard, de MM. Défayes, Juge cantonal, Crittin, Conseiller national, Paul de Cocatrix, Président du Conseil d'Etat, retenu par la maladie, etc....

Il y aurait lieu de faire état encore d'autres lettres, très nombreuses, reçues par Mgr Burquier à l'occasion de son sacre. Mais nous sommes obligés de nous borner.

M. le Conseiller fédéral Musy, chef du Département des finances de la Confédération Suisse, a écrit les aimables lignes suivantes :

Berne, le 14 septembre 1932

Monsieur le Chanoine F. Michelet,

Prieur de l'Abbaye de St-Maurice,

ST-MAURICE.

Monsieur le Chanoine,

Votre aimable lettre m'invitant à participer à la consécration épiscopale de Monseigneur Bernard Burquier, Révérendissime Abbé de St-Maurice, m'a vivement touché. Je vous en remercie très cordialement.

Malheureusement, les circonstances ne me permettront pas de me rendre à St-Maurice le 21 courant. Les Chambres fédérales se réunissent le 19 et il me serait absolument impossible de quitter Berne au début d'une session qui s'annonce importante. Je déplore infiniment, croyez-le, que mes devoirs me retiennent loin d'une cérémonie à laquelle j'aurais été extrêmement heureux d'assister et qui se serait jointe, dans ma mémoire, à tous les vivifiants souvenirs que me laisse votre vénérable Abbaye.

Veuillez agréer,...

J. Musy

Du Gouvernement valaisan, citons cette belle lettre annonçant la participation *in corpore* du Conseil d'Etat au sacre :

Sion, le 16 septembre 1932.

Le CONSEIL D'ETAT DU CANTON DU VALAIS

à M. le Révérend Chanoine F. Michelet,  
Prieur de la Royale Abbaye de St-Maurice,

ST-MAURICE.

Très révérend Monsieur le Prieur,

Vous avez bien voulu inviter le Conseil d'Etat à assister, le 21 septembre courant, au sacre de S. E. Monseigneur Bernard Burquier, Révérendissime Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem.

Très sensible à cette délicate attention, le Conseil d'Etat vous exprime ses meilleurs remerciements et vous informe qu'il assistera en corps au sacre du nouvel Abbé.

Il se réjouit à la pensée que les destinées de la Royale Abbaye de St-Maurice sont confiées à un religieux si pleinement digne d'occuper le siège qu'ont illustré les vertus, la science et le zèle apostolique de tant de distingués Prélats.

Nous saisissons cette occasion, très révérend Monsieur le Prieur, pour vous renouveler les assurances de notre très respectueuse considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président du Conseil d'Etat :

P. de Cocatrix

Le Chancelier d'Etat :

R. de Preux

Le Tribunal Cantonal, sous la signature de son Président, M. A. Graven, fit parvenir à l'Abbaye une lettre empreinte des mêmes sentiments, annonçant qu'il se ferait représenter au sacre par son Président, M. O. de Chastonay, juge à la Cour, et par M. A. Graven.

Le Conseiller d'Etat P. Perret, Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du Canton de Vaud, empêché d'assister à la fête, tint à remercier l'Abbaye de son invitation.

M. le Conseiller aux Etats Raymond Evêquoz s'excusa également de ne pouvoir participer à la solennité, retenu qu'il était à Berne par ses fonctions de député aux Chambres fédérales. Il en fut de même de M. le Conseiller aux Etats Pierre Barman.

Innombrables seraient les témoignages de sympathie dont il faudrait encore parler, en passant, des vœux de S. R. Mgr Renaudin, Chanoine d'honneur de St-Maurice, ancien Abbé de St-Maurice de Clervaux, à ceux de cet ancien élève de Mgr Burquier, aujourd'hui ouvrier à la Dixence, qui, avec son cœur, écrivit au nouvel Evêque la lettre la plus touchante qu'il ait pu recevoir.

La presse se montra d'une amabilité extrême. On comprendra que nous ne puissions relever qu'un certain nombre d'organes parmi les deux cents environ qui consacrèrent à Mgr Burquier des articles de belle inspiration et de sincère bienveillance : le *Nouvelliste valaisan*, la *Patrie valaisanne*, la *Liberté* de Fribourg, le *Courrier de Genève*, le *Pays* de Porrentruy, *l'Echo*, la *Croix* de Paris, etc., etc.. Nous devons citer tout spécialement la sympathie si marquée dont firent preuve les journaux de la Suisse allemande et de la Savoie.

Les fêtes du sacre étaient à peine terminées que d'autres cérémonies grandioses eurent lieu à l'occasion de la saint Maurice, célébrée le lendemain, 22 septembre. Mgr Burquier chanta pour la première fois la Messe pontificale au cours de laquelle le R. P. Lavaud, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, prononça un magnifique sermon sur la vertu d'obéissance. Comme la veille, la procession traversa les rues d'Agaune, escortant les reliques des Martyrs thébains. Au repas de midi, réunissant, selon la coutume, les prêtres présents et les délégués des Conseils communal et bourgeoisisal de St-Maurice, on entendit avec joie un toast plein d'humour de S. E. Mgr Netzhammer, Archevêque d'Anazarbe, puis une brève allocution de Mgr Burquier rappelant la signification de la fête et célébrant les antiques vertus de la vieille Agaune. M. le préfet de Cocatrix sut trouver les mots qu'il fallait pour remercier Mgr de Bethléem et but au bonheur du nouveau Prélat dont l'épiscopat va jeter un nouveau lustre sur le Monastère.

F.-M. B.